



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2022-01-07-04

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-Les Sablons, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Madame Anne-Sophie GUÉRIN, Monsieur Michel DANNEQUIN, Monsieur Yves COZE, Madame Nathalie VINOT, Monsieur Lionel BOUILLETTE, Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, Madame Martine BEIGNET, Monsieur Thibault FLINÉ, Madame Carole GUERNALEC, Madame Judith REYNAUD, Monsieur Richard DUVAUCHELLE, Monsieur Thomas GROLLEAU, Monsieur Philippe MACAIGNE, Madame Nadège COSCO, Monsieur Jean-Paul CULINAS, Monsieur Gérard THOMAS, Madame Véronique FEMENIA, Monsieur Laurent AVELANGE, Madame Caroline PETEAU, Monsieur Martial QUINTON, Madame Françoise BICHON-LHERMITTE, Madame Nathalie DAOULATIAN, Monsieur Pascal GOUHOURY, Monsieur René CASCALES, Monsieur Hervé DEBOUTIERE, Monsieur Christophe MERLE, Monsieur Laurent SIGLER, Madame Sylvie MONCHECOURT, Monsieur Jean-Yves CORBEL, Madame Valérie EPIKMEN, Madame Gael TANGUY, Madame Laure DUMAS PRIMBAULT, Madame Anne GRAU, Madame Mireille EYRIGNOUX, Monsieur Fabrice ETTORI, Madame Pascale LELOT-BERDIER, Monsieur Lionel LEILLOT, Monsieur Daniel SEGLA, Monsieur Jean-Claude POILPREZ, Madame Pascale PALARD, Monsieur Emmanuel CENDRIER, Monsieur Alain MARC.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 37

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 6

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :

Le vendredi 24 juin 2022

OBJET : Approbation d'une motion relative à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la motion du SIREDOM en date du 23 mars 2022 relative à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;

Considérant que par cette motion, les élus du SIREDOM ont souhaité interpeller l'État sur les modalités d'applications et les montants de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et ont proposé la création d'un fonds dédié de l'ADEME à la prévention des déchets et à l'amélioration de l'impact environnemental du traitement des déchets ménagers ;

Considérant que le démarche du SIREDOM vise à défendre les intérêts communs de tous les syndicats de collecte et de traitement ainsi que de leurs administrés ;

Sur proposition du Président d'approuver ladite motion ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

Article 1 :

APPROUVE dans les mêmes termes la motion votée par le SIREDOM.

Article 2 :

AUTORISE le Président à transmettre la motion au représentant de l'État pour information.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **13 JUIL. 2022**

Date de mise en ligne le : **13 JUIL. 2022**